

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 01298

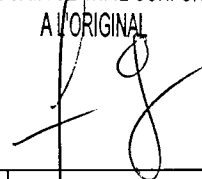
Numéro SIREN : 449 993 138

Nom ou dénomination : GDLX

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2023 sous le numéro de dépôt 16942

DUPLICATA CERTIFIE CONFORME

A L'ORIGINAL



Actif			Au 30/09/2022			Au 30/09/2021
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
	Immobilisations corporelles	Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels	10 033	10 033		
		Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières ^a	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL	10 033	10 033			
	Immobilisations financières ^a	Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		391 977		391 977	391 977	
Créances rattachées à des participations						
Titres immob. de l'activité de portefeuille						
Immobilisations financières ^a	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	TOTAL	391 977		391 977	391 977	
Total de l'actif immobilisé			402 010	10 033	391 977	391 977
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits Intermédiaires et finis				
	Créances ^a	Marchandises				
		TOTAL				
		Avances et acomptes versés sur commandes				
		Clients et comptes rattachés				
	Divers	Autres créances	6 283		6 283	18 840
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		TOTAL	6 283		6 283	18 840
		Valeurs mobilières de placement	84 341	1 702	82 638	83 121
Divers	(dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	2 529 822		2 529 822	2 577 516	
	TOTAL	2 614 164	1 702	2 612 461	2 660 637	
Charges constatées d'avance						
Total de l'actif circulant			2 620 447	1 702	2 618 745	2 679 477
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			3 022 457	11 735	3 010 722	3 071 454
Renvois : (1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété						
Immobilisations						
Stocks						
Créances clients						

DUPLICATA CERTIFIÉE CONFORME
 A L'ORIGINAL



Passif		Au 30/09/2022	Au 30/09/2021
Capitaux propres	Capital (dont versé : 66 000)	66 000	66 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	6 600	6 600
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	2 117 846	2 102 281
	Report à nouveau		
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	791 729	872 708
	Situation nette avant répartition	2 982 175	3 047 589
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total		2 982 175	3 047 589
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	24 713	18 264
	Total	24 713	18 264
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 832	5 131
	Dettes fiscales et sociales		470
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Produits constatés d'avance	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
Total		3 832	5 601
Total des dettes et des produits constatés d'avance		28 546	23 865
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		3 010 722	3 071 454
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	28 546	23 865
	(3) dont emprunts participatifs		

DUPLICATA CERTIFIÉ CONFORME
 À L'ORIGINAL

		France	Exportation	Du 01/10/2021 Au 30/09/2022 12 mois	Du 01/10/2020 Au 30/09/2021 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens - Services				
	Chiffre d'affaires net				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
Produits d'exploitation (2)	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				0
	Autres produits				0
	Total				0
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			5 919	8 987
	Impôts, taxes et versements assimilés			156	626
	Salaires et traitements				
Charges d'exploitation (3)	Charges sociales				
	Dotations sur immobilisations amortissements d'exploitation sur actif circulant provisions				
	pour risques et charges				
	Autres charges				0
	Total			6 075	9 613
Résultat d'exploitation A				-6 075	-9 613
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée B				
	Perte supportée ou bénéfice transféré C				
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			798 666	882 465
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
Charges financières	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			798 666	882 465
	Dotations financières aux amortissements et provisions			482	507
	Intérêts et charges assimilées (5)				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			482	507
Résultat financier D				798 184	881 958
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (+/- A +/- B +/- C +/- D) E				792 108	872 345

DUPLICATA CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

		Du 01/10/2021 Au 30/09/2022 12 mois	Du 01/10/2020 Au 30/09/2021 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total		
Résultat exceptionnel		F	
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
		379	-363
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		791 729	872 708
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		



DUPPLICATE CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

GDLX
Société par actions simplifiée
Mas du Salaison
34740 Vendargues

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

DUPLICATA CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL



Aux associés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **GDLX** relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 24 mars 2023

Le commissaire aux comptes

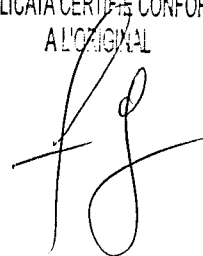
BMA Audit



Thomas Villesseche

PKF ARSILON

DUPLICATA CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL



SAS GDLX

**Annexe aux comptes
annuels**

Date de clôture :
30/09/2022

Sommaire

1	Faits caractéristiques de l'exercice	2
2	Principes, règles et méthodes comptables	3
3	Informations relatives aux postes du bilan	4
3.1	Actif immobilisé	5
3.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	5
3.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	7
3.1.3	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	9
3.1.4	Informations relatives aux filiales et participations	9
3.2	Actif circulant	10
3.2.1	Tableau des dépréciations de l'actif circulant	10
3.3	Autres informations sur l'actif	10
3.3.1	État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	11
3.4	Passif	12
3.4.1	Capitaux propres	13
3.4.2	Autres informations sur le passif	14
4	Informations relatives aux postes du compte de résultat	16
4.1.1	Ventilation du chiffre d'affaires	17
4.1.2	Honoraires des commissaires aux comptes	17
5	Informations relatives à l'effectif	17
6	Informations relatives à la fiscalité	18
6.1	Informations relatives au régime fiscal	19
6.2	Impôt sur les bénéfices	19
6.2.1	Intégration fiscale	19
7	Événements postérieurs à la clôture	20

1 Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun événement ni fait significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France.

Ils respectent en particulier les dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables modifiant le règlement n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Opérations en devises :

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur à la clôture de l'exercice.

Les comptes annuels ont été arrêtés en date du 10/01/2023.

3 Informations relatives aux postes du bilan

3.1 ACTIF IMMOBILISÉ

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les coûts d'entrée d'une immobilisation incorporelle correspondent aux seuls coûts directs attribuables au projet.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Un actif immobilisé est amortissable lorsque sa durée d'utilisation est limitée.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué à la clôture des comptes (article 214-15 du PCG). La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur actuelle.

Immobilisations financières :

Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat augmenté des coûts directement attribuables.

Les actifs acquis par voie d'apport sont comptabilisés à la valeur figurant dans le traité d'apport.

Une provision est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable. L'écart constaté fait l'objet d'une dépréciation des titres, puis, si nécessaire, des créances détenues sur la filiale et éventuellement complétée d'une provision pour risques et charges.

3.1.1 ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (BRUT)

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorp.	Frais d'établissement et de développement – TOTAL I	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	-	-	-	-
Corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencés et am. des constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	10 033	-	-	10 033
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et mobilier informatique	-	-	-	-
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL III		10 033	-	-	10 033
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	391 977	-	-	391 977
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL IV		391 977	-	-	391 977
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		402 010	-	-	402 010

DUPLICATA CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

3.1.2 AMORTISSEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

- L'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, est équivalent à un amortissement calculé sur la durée d'utilisation réelle du bien.
- Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :
- Concessions et Brevets : 1 à 5 ans
- Constructions et aménagement des constructions : 10 à 50 ans
- Installations techniques, matériels et outillages industriels : 3 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 2 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 10 ans
- Mobilier : 3 à 10 ans

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement - TOTAL I		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles - TOTAL II		-	-	-	-
Terrains		-	-	-	-
Constructions	Sur sol propre	-	-	-	-
	Sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agcts et amgts constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	10 033	-	-	10 033
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-	-

	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	TOTAL III	10 033	-	-	10 033
	TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)	10 033	-	-	10 033

3.1.3 AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS - ÉTAT DE RAPPROCHEMENT ENTRE OUVERTURE ET CLÔTURE

	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	-	-	-	-	-	-
Corporelles	10 033	-	-	-	-	10 033
Financières	-	-	-	-	-	-
TOTAL	10 033	-	-	-	-	10 033

3.1.4 INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu).	Capital	Quote-part %	Valeur comptable des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Réserv. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
SAS ALX TECHNOLOGIES 377 509 260	100 000	99.84%	391 977		8 587 806	
	3 531 102	800 000	391 977		1 424 186	
	Observation :					

3.2 ACTIF CIRCULANT

3.2.1 TABLEAU DES DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT

Situations et mouvements				
Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Autres	1 220	482	-	1 702
TOTAL	1 220	482	-	1 702

DIRECTION GÉNÉRALE
 DES IMPÔTS
 15/05/2017

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR L'ACTIF

3.3.1 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ETAT DES CREANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		-	-
	Prêts		-	-
	Autres immobilisations financières		-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-
	Autres créances clients		-	-
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	6 069	6 069
		Taxe sur la valeur ajoutée	214	214
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-
		Divers	-	-
	Groupe et associés		-	-
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		-	-
Charges constatées d'avance		-	-	-
TOTAL		6 283	6 283	-

Prêts Accordés en cours d'exercice	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Leur valeur d'inventaire fait l'objet d'une appréciation au cas par cas.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement sont clairement identifiées.

[Signature]

3.4 PASSIF

3.4.1 CAPITAUX PROPRES

3.4.1.1 Capital social

	Nombre d'actions	Valeur en capital
Position début de l'exercice	2 640	66 000
Mouvements :		
Position fin de l'exercice	2 640	66 000

3.4.1.2 Variation des capitaux propres

Libellés	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin Exercice
Capital	66 000	-	-	66 000
Réserves, primes et écarts	2 108 881	872 708	857 143	2 124 446
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	872 708	791 729	872 708	791 730
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	3 047 589	1 664 437		2 982 176

Au cours de l'exercice, la société a procédé à la distribution de dividendes d'un montant de 857 143 Euros.

3.4.2 AUTRES INFORMATIONS SUR LE PASSIF

3.4.2.1 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'une actualisation.

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		3 833	3 833	-	-
Personnel et comptes rattachés		-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-	-
Groupe et associés		24 713	24 713	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		-	-	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-	-
TOTAL		28 546	28 546	-	-

DUPLICATE DE LA COMPTABILITE
[Signature]

3.4.2.2 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	2 088
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	-
Divers	-
TOTAL	2 088

4 Informations relatives aux postes du compte de résultat

4.1.1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendue :	-	-	-
• Biens	-	-	-
• Services	-	-	-
Chiffre d'affaires net	0	0	0

4.1.2 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	BMA AUDIT
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	2 090
Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	2 090

5 Informations relatives à l'effectif

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIQUE
ABOUALI
18

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie :

	Personnel salarié
Cadres	
Agents de maîtrise et Techniciens	
Employés	
Ouvriers	
TOTAL	0

6 Informations relatives à la fiscalité

6.1 INFORMATIONS RELATIVES AU RÉGIME FISCAL

• Résultat de l'exercice	+	791 729
• Impôt sur les bénéfices	+	379
• Résultat avant impôt	=	792 108
• Variation des provisions réglementées		
• Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires	=	

6.2 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

6.2.1 INTÉGRATION FISCALE

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2014, la société SAS GDLX est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS GDLX.

L'option a été renouvelée en date du 01/10/2019.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

Produits de l'exercice : 510 424 euros
Charges de l'exercice : 510 803 euros

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières du group

7 Événements postérieurs à la clôture

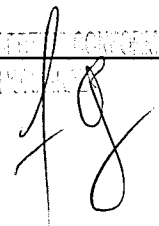
Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus :

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30/09/2022 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

INTIMIDATION - CONSENT
APPEL



SAS GDLX
Société par actions simplifiée
Au capital de 66 000 euros
Siège social : Mas du Salaison
34740 VENDARGUES
RCS MONTPELLIER 449 993 138

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 31 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le 31 mars à 10h30,

Les associés de la société GDLX, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social à Vendargues, sur convocation écrite du Président conformément aux dispositions statutaires.

La société BMA AUDIT, commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Monsieur Frédéric GAUCH, président de la société, préside la séance ;

Sont présents ou représentés :

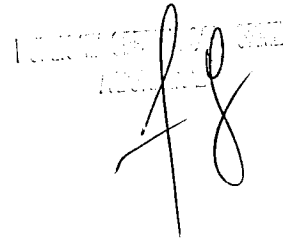
- Monsieur Frédéric GAUCH,
Titulaire de 2 440 actions.....2 440 actions
- Monsieur Guillaume PECHINE,
Titulaire de 200 actions.....200 actions

Total 2 640 actions

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence de l'assemblée ;
- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- La copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes ;
- Le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

A handwritten signature in black ink is written over a rectangular stamp. The stamp contains the text "LE COMMISSAIRE AUX COMPTES" in a bold, sans-serif font, with "LE COMMISSAIRE" on the top line and "AUX COMPTES" on the bottom line.

Puis le Président déclare que le texte des projets de résolutions proposées, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 ;
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2022 ;
- Quitus au Président ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L.227-10 du Code de Commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé ;
- Approbation desdites conventions ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation de la rémunération du dirigeant.

Le Président donne lecture du rapport du commissaire aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Fg

L'assemblée générale prend acte que, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

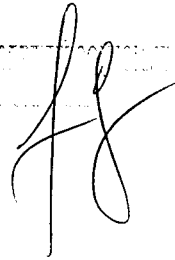
TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 791 730 euros de la manière suivante :

- Origine	
• Bénéfice total de l'exercice	791 730 €
• Autres réserves	2 117 846 €
Soit un total à répartir de	2 909 576 €
- Affectation	
• Distribution de dividendes pour	857 143 €
• Affectation en Autres Réserves	2 052 433 €
Au total	2 909 576 €

Après affectation le poste « Autres Réserves » se trouve, à présent, porté à hauteur de 2 052 433 euros.

EMILIA CENTRO
10/10/2022
10/10/2022



Rappel des dividendes distribués :

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois derniers exercices, ont été les suivantes :

ANNEE	REVENUS ELIGIBLES A L'ABATTEMENT		REVENUS NON ELIGIBLES A L'ABATTEMENT
	DIVIDENDE		
30 septembre 2021	857 143 €		
30 septembre 2020	475 000 €		
30 septembre 2019	435 000 €		

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Au titre de ses fonctions de président, Monsieur Frédéric GAUCH n'a pas perçu de rémunération au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
Monsieur Frédéric GAUCH

